Développement durable

RAPPORT

vaulx en velin Ville Durable

MÉTROPOLE DE LYON

Sommaire

Préambule 3

Axe 1 : Une ville requalifiée et durable 4

Défi 1 : Réhabiliter et concevoir des équipements pour une ville durable 4
Défi 2 : Améliorer le confort et l'empreinte énergétique des bâtiments 5
Défi 3 : Isoler les façades extérieures des bâtiments municipaux 5
Défi 4 : Opter pour des sources d'énergies durables 6
Défi 5 : Optimiser l'éclairage public 7
Défi 6 : Développer les alternatives à la voiture individuelle 7
Défi 7 : Développer la place de la nature en ville dès la phase de conception des projets urbains 9
Défi 8 : Favoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement 9
Défi 9 : Amplifier la gestion écologique des espaces publics 10
Défi 10 : Maintenir une ville agréable à vivre et propre 10
Défi 11 : Protéger et valoriser le patrimoine 11

Axe 2 : Une ville d'avenir et de réussites 12

Défi 12 : Contribuer à une éducation de qualité, sensibilisatrice sur les enjeux environnementaux 12
Défi 13 : Accompagner la jeunesse pour qu'elle soit autonome, responsable et solidaire 13
Défi 14 : Favoriser l'économie de proximité 13

Axe 3 : Une ville intelligente et solidaire 15

Défi 15 : Faciliter les démarches des usagers 15
Défi 16 : Renforcer la solidarité 15
Défi 17 : Améliorer l'accès à la santé 16
Défi 18 : Prendre en compte les enjeux de santé environnementale 16

Axe 4 : Une ville dynamique engagée et unie 17

Défi 19 : Favoriser l'accès à la culture pour tous 17
Défi 20 : Structurer un parcours résidentiel pour les vaudais 17

Axe 5 : Une ville citoyenne et apaisée 18

Défi 21 : Animer les instances participatives pour renforcer la démocratie locale 18
Défi 22 : Associer les habitants dans les projets urbains 20
Défi 23 : Encourager les citoyens à améliorer leur cadre de vie 20
Défi 24 : Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination 21

Le développement durable ancré dans l'action des services de la Ville 22

Défi 25 : Piloter le plan climat énergie territorial 22
Défi 26 : Prendre en compte le développement durable dans les achats publics 22
Défi 27 : Réduire les déchets et promouvoir les modes de déplacements doux 23
Défi 28 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes 23

Préambule

Le rapport développement durable qui vous est présenté s'articule autour de six axes, chacun portant plusieurs chantiers.

L'enjeu est de pouvoir, face aux défis climatiques, énergétiques et environnementaux, inscrire dans nos politiques municipales, des solutions co-construites avec les habitants de notre commune.

Ainsi, la Ville a associé largement les habitants, les forces vives à plusieurs démarches de réflexion. La commission extra-municipale lancée en 2018 et dont la composition a été renouvelée en 2021, acte la volonté de la Ville d'associer les acteurs du développement durable, les élus et les habitants à la définition d'objectifs et d'actions pour une ville durable. Cette commission et les quatre groupes thématiques qui la composent sont associés à l'avancement de projets ou en sont à l'origine. Dans ce cadre, l'appel à projets concernant les éco-projets, ainsi que la mise en œuvre du budget participatif, viennent dynamiser les initiatives citoyennes concourant à rendre la ville plus écologique et plus responsable.

Le décret du 17 juin 2011, impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. La notion de développement durable est ici entendue au sens défini par le décret ministériel, c'est-à-dire comme une contribution aux cinq objectifs du développement durable : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la transition vers une économie circulaire.

Ce document est le premier rapport Développement Durable que formule la Ville et porte sur les deux années écoulées. Outil de suivi des engagements de la municipalité, il est structuré tout d'abord selon les cinq grands axes de politiques publiques définis par le plan de mandat 2020-2026 de la Ville. A cela vient s'ajouter un sixième volet concernant les actions que la collectivité met en œuvre dans son fonctionnement et sa gouvernance, pour faire vivre en interne ces démarches de développement durable.
Les actions menées par la Ville sur ces cinq axes et ce sixième volet interne sont regroupés et présentés par grands défis, qui contribuent aux enjeux de la transition écologique et de la solidarité.

Ces actions sont parties intégrantes du Plan Climat Energie Territorial de la Ville. Ce rapport Développement Durable est donc l'occasion de les valoriser grâce au pictogramme « PCET ».

Enfin, chacun de ces cinq axes du plan de mandat fait écho aux principaux enjeux du développement durable que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des ressources et la promotion du développement humain et la solidarité. Par ailleurs, ville ouverte sur le monde, Vaulx-en-Velin envisage son action en matière de développement durable comme une contribution indispensable à l'atteinte d'objectifs globaux et mondiaux. Ces Objectifs de Développement Durable (ODD) couvrent dix-sept domaines d'action définis et adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

Ainsi, en adoptant comme clé de lecture le système de référence des Objectifs de Développement Durable impulsé par l'ONU, ce rapport vise à rendre compte des actions engagées à l'échelle communal et notre contribution la construction d'un monde plus durable et solidaire.

Axe 1 : Une ville requalifiée et durable

Défi 1 : Réhabiliter et concevoir des équipements pour une ville durable

Deux équipements phares ont été livrés en 2021 dans l'objectif de veiller à un renouvellement urbain de qualité, efficient et durable, respectueux des diversités d'usage.

- Le groupe scolaire Katherine Johnson, inauguré en 2022, a accueilli les élèves dès le 1er septembre 2021. Elle accueille environ 200 enfants des quartiers La Côte-Tase et Dumas-Genas. Construite en bois et béton, d'une surface de 3 636 m², elle a bénéficié d'une démarche environnementale forte : un équivalent bâtiment à énergie positive, une surface de 732 m² de panneaux photovoltaïques, une gestion de l'eau à la parcelle, une toiture terrasse plantée.

© DR

- L'Atelier Léonard de Vinci, Médiathèque-Maison de Quartier inaugurée en 2022, est un bâtiment sur deux étages de 3778 m² en béton blanc, conçu par l'architecte Rudy Ricciotti. Il présente une architecture significative avec ses 172 poteaux verticaux, des espaces généreux et lumineux s'articulant autour d'un patio central planté et qui se prolongent vers l'extérieur. 60 arbres plantés, un toit végétalisé et des panneaux photovoltaïques (120 m² pour 36 KVA) assurent l'essentiel de la consommation énergétique du bâtiment.

© D. Bouguelmouna

Défi 2 : Améliorer le confort et l'empreinte énergétique des bâtiments

Inciter à la réhabilitation des bâtiments

La Ville incite et accompagne les bailleurs sociaux et les propriétaires à mener des opérations de réhabilitation et de rénovation thermique de leurs bâtiments ou de leurs logements. Ces actions permettent de limiter l'empreinte énergétique des bâtiments mais a également un fort impact social en termes de lutte contre la précarité énergétique.

Parmi les opérations de réhabilitation récentes, la Ville a accompagné celle des quartiers Noirettes et Grand-Bois portée par le bailleur Est Métropole Habitat. Cette opération a été l'une des plus ambitieuses et des plus significatives en matière d'isolation thermique (988 logements).

La Ville a incité l'entreprise sociale pour l'habitat Sollar à intégrer dans son projet de rénovation des Grandes Cités, la rénovation profonde des logements (confort thermique des logements, accessibilité, sécurisation) ainsi que la mise en valeur patrimoniale en conservant et en réhabilitant notamment les immeubles construits en 1924 par la famille Gillet.

La Ville a enjoint le bailleur à poursuivre un niveau d'ambition élevée pour ce projet afin de rattraper le manque d'investissement réalisé mais surtout afin d'assurer au quartier son intégration aux dynamiques d'attractivité du Carré de Soie.

© Agence d'architecture AA Groupe

En outre, la Ville relaye l'information sur le programme Ecoreno'V de l'ALEC Métropole de Lyon, dispositif de conseil et d'accompagnement des projets d'éco-rénovation en copropriété et en maison individuelle.

Défi 3 : Isoler les façades extérieures des bâtiments municipaux

L'objectif de la Ville est de poursuivre des travaux Bâtiment Basse Consommation (BBC) compatibles, permettant de concilier des opérations de travaux déjà programmées avec les objectifs de performance énergétique.

Dans un premier temps, un certain nombre de bâtiments vont faire l'objet d'une rénovation extérieure, comme c'est le cas actuellement pour l'école Angelina Courcelles :

- Maternelle A et B, Primaire A et B ;
- Intégralité des travaux : 345 000 euros.

Ceci concerne également le groupe scolaire Wallon ainsi que la mairie annexe, rénovés en basse consommation.

Dix audits énergétiques ont été réalisés via le SIGERLy concernant sept groupes scolaires, l'Hôtel de Ville, le centre culturel Charlie Chaplin et le palais des sports, permettant de mettre en place une stratégie de rénovation du le patrimoine de la Ville.

180.000m²
80 bâtiments > 1000 m²
1/3 des bâtiments sont des Groupes Scolaires :

Défi 4 : Opter pour des sources d'énergies durables

Avec 23 % de consommation d'énergie renouvelable, la Ville est l'une des mieux placée à l'échelle de la métropole lyonnaise. Pour continuer la diminution de ses émissions de gaz à effets de serre, la Ville se tourne vers la production d'énergies renouvelables en généralisant l'utilisation du photovoltaïque et en faisant appel à des fournisseurs d'énergies propres. Cette démarche est déjà en œuvre grâce :

1/3 des bâtiments municipaux alimentés par une chaufferie biomasse

- **Au développement de la surface des panneaux photovoltaïques**
  Les écoles primaires Lorca, René Beauverie et Katherine Johnson, produisent de l'électricité réintégrée dans le réseau ENEDIS (via l'association Toits en Transition pour l'école Lorca).
  La Médiathèque Maison de Quartier Atelier Leonard de Vinci, équipée d'une surface de 200 m^2 panneaux photovoltaïques, subvient à ses besoins énergétiques en interne (autoconsommation).
  Enfin, des études sont en cours pour équiper le futur groupe scolaire Cartailhac en panneaux photovoltaïques.

- **Au développement du réseau de chauffage urbain**
  Depuis 2014, le réseau de chauffage urbain biomasse permet d'améliorer le bilan carbone de la Ville. En 2022, le réseau sera développé pour atteindre l'équivalent de 18 500 logements desservis.
  26 bâtiments municipaux sur 55, dont l'école René Beauverie et la Médiathèque Maison de Quartier, fonctionnent grâce au réseau de chauffage urbain biomasse.
  Les trois quarts des logements bénéficient du réseau de chauffage biomasse dans les programmes immobiliers neufs dans le cadre des Zones d'Aménagement Concerté des quartiers de la Grappinière et du Mas du Taureau, vient étoffer les efforts de la Ville en matière d'énergie propre.

- **A l'augmentation d'achat d'électricité issue des énergies renouvelables**
  La Ville adhère au groupement d'achat d'électricité géré par le SIGERLy. Cet achat groupé offre deux avantages. Tout d'abord, il privilégie une augmentation de la part de l'électricité produite par les énergies renouvelables. D'autre part, il offre un prix réduit et garanti des aléas du marché de l'énergie. Ce partenariat avec le SIGERLy est amené à se renforcer en 2022 sur d'autres services proposés par ce syndicat et notamment sur le Conseil en Energie Partagé.

- **A l'optimisation des consommations d'eau**
  La Ville maîtrise ses consommations d'eau en assurant notamment le suivi et la prévention des fuites sur son patrimoine, en ayant recours à des dispositifs de réduction des consommations dans les bâtiments (mousseurs, brumisateurs). Ainsi, le système de suivi et d'alerte permet de signaler une éventuelle consommation anormale au niveau de chaque compteur d'eau.

Défi 5 : Optimiser l'éclairage public

Réduire la facture énergétique de l'éclairage public

La réflexion sur le schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) impulsé dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial a permis de définir les besoins en éclairage public, et ainsi de réduire les émissions de lumière artificielle inutiles et la consommation d'énergie.

Dans le cadre de ces améliorations techniques et de cette recherche d'économie, la nécessité d'assurer une sécurité maximale pour les habitants reste un objectif majeur.

Les innovations techniques sont les suivantes :

- Reprise du réseau souterrain pour limiter le nombre de pannes ;
- Passage progressif en éclairages LED, ce qui permet la baisse des consommations énergétique et la possibilité de programmation ;
- Variation d'intensité lumineuse pour abaisser la consommation énergétique.

6528 points lumineux pour un budget de 500 000 € / an

Les délais de maintenance se sont considérablement améliorés avec des pannes résolues en une demi journée en moyenne, à partir du premier trimestre 2021.

Défi 6 : Développer les alternatives à la voiture individuelle

L'amélioration de la mobilité des vaudais est un enjeu fort du plan de mandat. Cette mobilité accrue s'appuie sur un éventail de modalités complémentaires à la voiture individuelle thermique : transports en commun, autopartage, mobilité douce (vélo, marche à pieds).

Extension du réseau de transports en commun

Après 50 ans d'attente, la ligne de tramway n°9, prévue pour 2026, permettra de relier au cœur de la métropole les secteurs suivants :

- Vaulx-en-Velin Nord ;
- Vaulx-en-Velin Sud avec le Carré de Soie ;
- Les quartiers Saint-Jean et des Buers à Villeurbanne.

Plusieurs directions de la Ville ont été fortement impliquées au côté du SYTRAL dans la conception et la mise en œuvre de cette opération structurante pour la Ville.

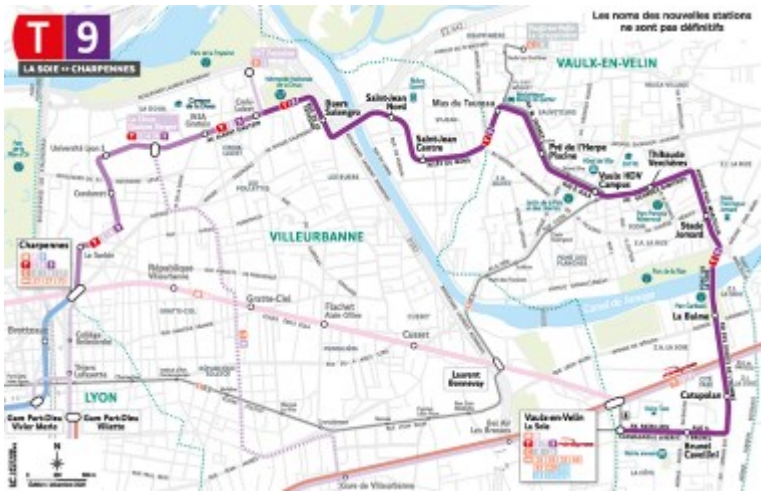

© SYTRAL

Conjointement au déploiement du tramway T9, d'autres lignes de bus structurantes ont été actées en 2021 :

- La ligne Centre-Est, reliant la Part Dieu aux Sept Chemins ;
- La ligne de l'Est Lyonnais reliant Genas au Carré de Soie.

La Ville s'est fortement investie en 2021 dans les différentes instances politiques et techniques pour la définition de ces opérations ainsi que dans la concertation avec les habitants.

© SYTRAL

Des offres alternatives à la voiture individuelle thermique

L'État et les fabricants de voitures ont signé un contrat qui prévoit le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE). Dans ce cadre, 4 stations ont été installées sur Vaulx-en-Velin, rue Maurice Audin, avenue des canuts, place Antoine Saunier et avenue de Böhlen. Prochainement deux nouvelles stations de 22 KW devraient être installées.

© DR

Un territoire propice au développement du vélo

Le territoire vaudais se prête assez bien à l'usage du vélo :

- 8% du réseau cyclable métropolitain se trouve sur le territoire vaudais,
- Réflexions et études ont été menées avec la Métropole sur les premières lignes des Voies Lyonnaises qui concernent Vaulx-en-Velin avec la ligne 1 (Vaulx-en-Velin à Saint-Fons), la ligne 5 (Villeurbanne à Bron) et la ligne 9 (Villeurbanne à Jonage)
- Deux stations Vélo'v ont été implantées sur Vaulx-en-Velin, une au sud à la Poudrette et une au nord à proximité de l'Hôtel de Ville.

11 km de voie cyclable en plus depuis 2015

La marche : un mode de déplacement fortement utilisé

La marche est un mode de déplacement fortement utilisé sur le territoire pour les déplacements au sein ou entre quartiers. Les espaces publics de la Ville favorisent cet usage.

Deux voies nouvelles ont été ouvertes ou prolongée en 2021 au sud de la commune :

- La rue Armand Menzikian ;
- Le prolongement de l'allée Ourdissoir.
- Esplanade TASE
- Rue de la république

Défi 7 : Développer la place de la nature en ville dès la phase de conception des projets urbains

L'enjeu est de renforcer la place de la nature en ville dans un triple objectif de lutte contre les effets d'îlots de chaleur, de lutte contre l'érosion de la biodiversité et d'amélioration du cadre de vie des habitants.
Il s'agit également de s'inscrire dans une stratégie de développement des trames verte et bleue au sein du territoire communal en articulation avec l'échelon métropolitain. Les actions suivantes ont été menées en 2021 dans cet objectif.

© DR

- Les nouvelles orientations d'aménagement édictées dans le cadre de la 3e modification du PLU-H formulent explicitement cette ambition de développer la part de la nature en ville.

- La Ville et ses partenaires ont impulsé une démarche d'éco-quartier dans le cadre du renouvellement urbain de la ZAC Mas du Taureau. Dans ce cadre, 2 ha de parcs et promenades sont prévus dans le projet.

© DR

- Dans le cadre de la ZAC Grappinière, une concertation s'est ouverte en décembre 2021 avec les habitants sur le futur jardin de la Grappinière. Une prairie fleurie a été plantée dans le square Noëlle Grégoire.

- La Ville et ses partenaires ont impulsé une démarche vertueuse sur les études et orientations d'aménagements sur les sites tels que l'ancienne clinique de l'Union et l'avenue Paul Marcellin.

- L'adhésion à la charte de l'arbre a été officialisée en 2019. La Charte de l'arbre est une démarche partenariale de territoire qui a pour vocation de rassembler les acteurs publics, privés et associatifs, dont les missions, les actions ou les métiers sont en lien avec la question de la production et du développement de l'arbre en milieu urbain.

Défi 8 : Favoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement

- A l'initiative de la Métropole et en partenariat avec les communes de Vaulx-en-Velin et Décines, le projet Terres du Velin prévoit d'installer un Espace Test Agricole pour faciliter l'implantation de maraîchers (en production Biologique) et ainsi dynamiser l'activité agricole.

- La Ville assure le secrétariat technique de l'Association Foncière de Remembrement de Vaulx-en-Velin et Décines qui réunit les propriétaires fonciers de la zone maraîchère du Velin. Cette structure permet de soutenir l'activité agricole par l'entretien des chemins ruraux.

- La Ville a poursuivi le travail de programmation du projet Quartiers Fertiles pour lequel elle a obtenu le soutien de l'ANRU. Ce projet d'agriculture urbaine prévoit une ferme urbaine comprenant un point de vente en circuit court, une pépinière d'arbres et d'arbustes, l'aménagement des jardins des Violettes vers un projet de jardins plus collectifs et du jardinage participatif profitant aux habitants du quartier. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement d'un continuum agricole vers la zone maraîchère.

Défi 9 : Amplifier la gestion écologique des espaces publics

Les services de la Ville continuent d'appliquer des pratiques de gestion vertueuses des espaces verts :

- Production en interne de plantes ;
- Application de la charte zéro phyto ;
- Développement de la gestion différenciée ;
- Aménagement du jardin de la Grappinière avec les habitants et les élèves de l'école Henri Wallon : ce jardin est conçu comme un îlot de verdure et de refuge pour la biodiversité (24 arbres et 279 arbustes) ;
- Aménagements du cimetière des Brosses : une troisième tranche de végétalisation a été réalisée (14 arbres et 134 m^2 végétalisés ;
- Mise en application de la règlementation et des horaires d'irrigation pour une meilleure gestion de l'eau, et recours à des systèmes d'irrigation adaptés ;
- Utilisation de plantations locales et moins gourmandes en eau dans la gestion des espaces verts. Plusieurs zones tests ont été mises en fauchage raisonné : avenue d'Orcha, la Rize, avenue Paul Marcellin ;
- Afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et réduire les effets d'ilots de chaleur, 3000 mètres carrés de surface ont été désimperméabilisées sur des espaces publics et des équipements.

357 arbres plantés dont 157 par la Ville
861 arbustes plantés

Les services se forment pour monter en compétences sur les nouveaux enjeux de la gestion écologique des espaces publics :

- Conduite d'une gestion différenciée des espaces verts ;
- Création et entretien des massifs fleuris ;
- Création et entretien des gazons et prairie ;
- Connaissance et fonctionnement écologiques des sols ;
- Réduction et valorisation des déchets espaces verts ;
- Compréhension du fonctionnement de l'arbre ;

Engagé depuis plusieurs années ce programme de formation se poursuit les années suivantes.

© DR

Défi 10 : Maintenir une ville agréable à vivre et propre

Enlever et traiter les déchets

Une cartographie détaillée a été élaboré pour mieux adapter les interventions de nettoyage. La coordination régulière entre l'ensemble des services de la Ville, la Métropole et les bailleurs sociaux permet d'optimiser les interventions et d'informer correctement la population.

Cette intervention est complétée par des prestations de nettoyage réalisées par MSD, une association d'insertion par l'activité économique.

160 tonnes de déchets collectées par la brigade propreté

Aménagements de voirie et d'espaces publics
En partenariat avec la Métropole de Lyon, la Ville de Vaulx-en-Velin réalise régulièrement des aménagements de voirie et d'espaces publics. Ces aménagements contribuent à améliorer le confort et la sécurité des usagers, à embellir et végétaliser les espaces publics.
Ainsi, par exemple, le parvis de l'Hôtel de Ville a été réaménagé et végétalisé (27 arbres, 566 arbustes et 170 rosiers).

© DR

Défi 11 : Protéger et valoriser le patrimoine

En 2021, la modification n°3 du PLU-H traduit une nouvelle étape en matière de protection du patrimoine. La Ville a obtenu la création et l'extension de nouveaux périmètres patrimoniaux comme pour le quartier des Castors au Sud et la protection de nombreux édifices dont la maison du comte de Berlhe au Village, le Groupe Scolaire Ambroise Croizat et l'Église Saint-Joseph au Sud et plusieurs pavillons au Pont des Planches, témoins de l'histoire pavillonnaire de la commune.

© DR

Axe 2 : Une ville d'avenir et de réussites

Défi 12 : Contribuer à une éducation de qualité, sensibilisatrice sur les enjeux environnementaux

Poursuivre la mise en œuvre de la Cité Educative :

La Cité Educative est un label d'excellence destiné à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative entre les différents intervenants ;
- Ouvrir les champs des possibles.

39 écoles
3 labellisées E3D
6 901 élèves

Lutte contre la précarité alimentaire l'accès solidaire à la restauration scolaire pour tous

La Ville adopte une tarification de l'accès à la restauration scolaire volontairement basse.

5133 demi-pensionnaires

Déploiement du Défi Class'Énergie avec l'ALEC de la Métropole de Lyon

Les objectifs de cette action sont d'accompagner les rénovations des écoles et les projets pédagogiques menés autour du développement durable mais aussi de favoriser la baisse des consommations dans les groupes scolaires par une sensibilisation des élèves aux écogestes.
La Ville participe au « Défi Class' Énergie » animé sur l'agglomération par l'ALEC de la Métropole de Lyon. Conçu avec la participation de l'Éducation Nationale, ce dispositif veut faire découvrir aux élèves les enjeux liés à l'énergie et au climat et à expérimenter des solutions pratiques dans leur école.
Destiné aux élèves de CM1 et CM2, il permet chaque année à des classes vaudaises de bénéficier de l'appui d'associations spécialisées (ALEC, Hespul et Oïkos). En 2021, 3 nouvelles classes ont participé à ce défi.

Sensibiliser au tri et traitement des déchets
En complément des interventions curatives, la Ville poursuit un travail de fond de sensibilisation des acteurs locaux et des habitants. Ainsi, 93 classes d'établissements scolaires, ont bénéficié d'actions de sensibilisation au traitement des déchets, mises en œuvre conjointement par la Ville et la Métropole.
La participation à la semaine de la propreté dont les initiatives s'adressent à l'ensemble de la population, et constitue un temps fort dans le cadre des changements d'habitude en matière du respect de l'environnement.

Défi 13 : Accompagner la jeunesse pour qu'elle soit autonome, responsable et solidaire

Activ'été

Depuis 2015, la municipalité propose des activités d'été gratuites à destination des jeunes et des familles, en particulier de ceux qui ne partent pas en vacances.
Dans la continuité de l'apprentissage scolaire, la période estivale constitue également un temps de construction et d'épanouissement du jeune.
Activ'été est le principal dispositif de loisirs d'été : comme en 2020, il a été adapté aux contraintes sanitaires et a accueilli en 2021, 35 000 visiteurs.
Les jeunes vaudais ont également pu participer aux chantiers d'été, aux accueils en soirées, aux accueils de loisirs ou encore aux animations sportives et culturelles de proximité.

2566 jeunes différents dans les activités du service jeunesse

Sensibiliser les jeunes aux changements climatiques
L'objectif du programme EYES « Les Jeunes Citoyens du Climat » piloté par l'ALEC et financé par l'Union Européenne, est d'engager des jeunes, les plus vulnérables, les plus éloignés de la décision publique, dans un processus de participation citoyenne autour des enjeux climatiques à travers leur mobilisation dans la planification locale de l'énergie et du climat. Malgré un ralentissement dû à la pandémie, la dynamique se poursuit avec les jeunes vaudais.

Défi 14 : Favoriser l'économie de proximité

Soutien à l'entreprenariat

- 4e édition du « Café Créa » au mois de novembre 2021 autour du thème de la sensibilisation à la création d'activités / entrepreneuriat afin d'encourager la création de son propre emploi ;
- 100 particuliers ont pu bénéficier des conseils de 20 structures différentes.

Dynamisation du commerce et de l'artisanat

- Accompagnement des porteurs de projets sur l'année et mise en œuvre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC), dispositif de l'Etat en faveur du commerce et de l'artisanat sur le quartier du Village ;
- Exonération des droits de place du domaine public pour les commerces sédentaires et non sédentaires pendant la crise COVID (terrasses, marchés forains…).

Tri et réduction des déchets
Le règlement des marchés forains a été fortement refondu en 2021. Ce sont des nouvelles règles et des évolutions qui ont été définies sur les cinq marchés hebdomadaires afin de mieux répondre aux nouveaux comportements d'achat des clients, d'appliquer les nouvelles règlementations, d'améliorer la qualité et la diversité des produits ainsi que d'améliorer la propreté des marchés

Hausse de la part des produits bio et locaux dans la restauration scolaire

Depuis 2020, 50 % de produits bio et/ou issus de circuits courts sont intégrés dans le marché de restauration scolaire. Par ailleurs, la Ville poursuit son contrôle sur la composition des repas de son prestataire et son travail de veille sanitaire et juridique.

D'autre part, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville a souhaité limiter le surplus de repas commandés en adaptant les commandes aux effectifs réels, mais aussi sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
Pour cela, elle a acquis des tablettes numériques connectées afin de faciliter la transmission des effectifs quotidiens par les agents de restauration.
Un diagnostic va aussi être réalisé sur le poids et le contenu des déchets dans les cantines. Des actions de sensibilisation dans les écoles seront enfin renforcées.

Enfin, la Ville a continué l'installation de composteurs dans les groupes scolaires désireux de développer un projet pédagogique et mettre en place une collecte des biodéchets dans les autres.
Dans ce but, elle poursuit le soutien aux écoles volontaires en mobilisant le dispositif de la Métropole qui fournit les bacs nécessaires et finance l'accompagnement de la démarche par une association spécialisée pendant 18 mois.

© DR

Axe 3 : Une ville intelligente et solidaire

Défi 15 : Faciliter les démarches des usagers

Améliorer la qualité de l'accueil physique et téléphonique tout en développant le numérique
La Ville poursuit sa politique de coordination en termes d'accueil des services au public en utilisant au mieux la complémentarité des différents canaux de communication que sont les guichets physiques, le téléphone, le développement des outils numériques.
A titre d'exemple, le système des prises de rendez-vous pour les cartes nationales d'identité et les passeports a été repensé avec la systématisation des pré-demandes dématérialisées et l'optimisation des rendez-vous de 30 minutes à 15 minutes et permet de proposer plus de rendez-vous aux citoyens, tout en maintenant un accompagnement individualisé en fonction des situations.
Le guichet en ligne Toodego ainsi que les autres services numériques de la Ville, ouverts 24h/24 viennent étendre le service offert aux usagers.

Défi 16 : Renforcer la solidarité

Renforcer le maillage de veille sociale
Un groupe de travail a été créé, réunissant partenaires institutionnels et locaux autour de l'accès aux droits. Les objectifs sont d'identifier les missions de chacun, de créer des outils partagés pour faciliter la prise en charge des habitants.
Ainsi, des rencontres avec des associations d'aides alimentaires ont eu lieu fin 2021 afin d'identifier leur fonctionnement pour mieux orienter le public et répondre à leurs besoins.

18 470 personnes accueillies au Centre Communal d'Action Sociale

Lutter contre la précarité énergétique
En cours d'élaboration, ce plan d'action pour lutter contre la précarité énergétique en direction des usagers les plus exposés, est coordonné par le Centre Communale d'Action Sociale.

Défi 17 : Améliorer l'accès à la santé

Coordonner le centre de vaccination vaudais

La Ville a mis à disposition :

- Des moyens humains, logistiques, techniques (coordination, accueil, communication, informatique, sécurité, astreinte fin de semaine, nettoyage) ;
- Une base de vie pour les professionnels de santé au sein de la salle municipale Victor Jara ;
- Des moyens informatiques : ordinateurs, wifi, téléphonie, photocopieur ;
- Des moyens bureautiques et d'entretien : fournitures administratives, papier d'impression, produits d'entretien, tables, chaises.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), la Région et la Métropole ont participé financièrement avec la Ville.

Développer une nouvelle offre de santé

En 2021 a débuté la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle. Située au sud de la commune à proximité des stations de métro et de tramway Vaulx-en-Velin La Soie, dans un quartier en plein développement, elle rassemblera les compétences de professionnels de santé.

Défi 18 : Prendre en compte les enjeux de santé environnementale

Charte d'engagement Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens

Depuis 2021, la Ville suit le groupe de travail de la Métropole sur les perturbateurs endocriniens. La Ville devrait prochainement signer la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » pilotée par l'association nationale Réseau Environnement Santé.

Axe 4 : Une ville dynamique engagée et unie

Défi 19 : Favoriser l'accès à la culture pour tous

Ouverture Médiathèque Maison de Quartier - Atelier Léonard de Vinci
La Médiathèque Maison de Quartier Atelier Léonard de Vinci se définit comme un lieu de vie sociale, culturel et participatif situé au cœur du quartier du Mas du Taureau et permet de croiser les pratiques artistiques, culturelles, culinaires, de bricolage.
En 2021, la Ville a finalisé l'ouverture de l'équipement et a organisé les Super Rendez-Vous de la MMQ, actions de préfiguration de l'Atelier Léonard de Vinci.

L'exposition « vaisseau terre » du Planétarium
Cette exposition a pour objectif de sensibiliser le jeune public à la préservation de notre planète avec notamment une partie intitulée : « Quelle Terre pour demain ? », invitation à se questionner sur l'avenir de notre Terre, sur l'avenir des êtres vivants.
La vie sur Terre va-t-elle disparaître un jour ? Les humains et les autres espèces vivantes peuvent ils s'adapter au changement climatique ? Quelles solutions existantes ou à imaginer pour préserver la vie sur Terre ?

40 000 entrées dont 10 000 scolaires

Adaptation et déploiement d'une offre de plein air au Centre Culturel Communal Charlie Chaplin
En raison de la pandémie et de ses restrictions, et à partir de l'été 2021, la programmation s'est adaptée au contexte pour mener au mieux ses missions de service public :
- 200 propositions pluridisciplinaires dont 67 associatives sur l'ensemble du territoire ;
- 25 000 spectateurs dont une résidence d'un mois avec François Hien de l'harmonie communale autour du harcèlement scolaire au collège Barbusse et, en décembre, une forme nomade du spectacle "Olivier Masson doit-il mourir ?" dans 5 structures de la Ville.

Défi 20 : Structurer un parcours résidentiel pour les vaudais

A travers la programmation urbaine et des nouvelles constructions, la municipalité ambitionne de structurer un vrai parcours résidentiel. Celui-ci permet d'optimiser l'accession des vaudais au logement social, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Afin d'assurer une mixité sociale dans les résidences sociales et notamment les résidences neuves ou réhabilitées, la Ville pilote des commissions spécifiques en présence de l'ensemble des réservataires (Etat, Action Logement, Métropole de Lyon).
Ainsi, ces dernières ont travaillé sur la livraison de 3 opérations neuves :
- Pure Soie (31 logements sociaux au sud de la Ville) ;
- Very Village (57 logements en centre-ville) ;
- Les Loges (résidence intergénérationnelle de 19 logements située aux Verchères).

Par ailleurs, engagée dans un fort renouvellement urbain, Vaulx-en-Velin compte plusieurs opérations de relogement avant démolition :
- Pierre Dupont ;
- Bâtiments H et I à la Grappinière ;
- Pavillons de la rue Nelli ;
- Cité Marhaba.

Axe 5 : Une ville citoyenne et apaisée

Défi 21 : Animer les instances participatives pour renforcer la démocratie locale

Le conseil citoyen
Fixé par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de février 2014, et défini par le contrat de ville, ce dispositif de démocratie citoyenne s'adresse à toute personne résidant, travaillant ou œuvrant dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV). Il a pour fonction de constituer un espace de dialogue avec les institutions et les partenaires du projet, de contribuer aux projets en faisant valoir les expertises des habitants et acteurs du territoire, d'être une force de propositions et d'initiatives, de participer aux instances de pilotage de la Politique de la Ville. Il est partie prenante de l'important renouvellement urbain prévu notamment au Mas du Taureau. Il est composé de 64 membres issus des Quartiers en Politique de la Ville : habitants tirés au sort, représentants de Conseils de Quartier, acteurs économiques et associatifs.

Les conseils de quartiers
Bien que la loi l'oblige uniquement pour les communes de plus de 80 000 habitants, le Conseil Municipal de Vaulx-en-Velin a créé en 2014 huit Conseils de quartier. Ils sont composés de membres volontaires et ont été renouvelés en 2021. Ils expriment des avis sur toutes les thématiques qui concernent leur quartier et leur cadre de vie. Ils interviennent dans la définition des politiques publiques, notamment en matière de sécurité ou d'urbanisme. Ils débattent, élaborent et proposent des idées étudiées par les services municipaux et/ou métropolitains.

5000 euros pour chacun des huit conseils de quartiers

Ils sont partie prenante du Budget Participatif, nouveau dispositif mis en place sur la commune. Ces instances participatives peuvent proposer des projets variés. Les conseils de quartier sont ouverts à toutes et à tous.

La commission extra-municipale Développement Durable
Cette commission a été mise en place en décembre 2018 avec mandat de débattre et de proposer des actions pour favoriser les dynamiques citoyennes et associatives autour des questions liées à l'énergie et au climat sur Vaulx-en-Velin. Cette instance consultative est composée de 70 personnes issues de 5 collèges : élus municipaux, associations qualifiées, acteurs du développement territorial, instances de démocratie locale et habitants.
La composition de la commission a été renouvelée pour un nouveau mandat 2021-2026. Elle s'est organisée en groupes pour approfondir plusieurs enjeux de la transition écologique :

- Développement des énergies renouvelables et maîtrise des consommations d'énergie ;
- Agriculture et préservation des espaces naturels ;
- Réduction des déchets & consommation ;
- Information, sensibilisation & éducation.

© DR

Le conseil des seniors
Sa mission est d'identifier les besoins et les aspirations spécifiques des seniors. Il imagine des projets avec les services municipaux, exprime des avis sur tous les sujets concernant la Ville et intervient dans la définition des politiques publiques. Il traite de sujets variés tels que l'habitat, la santé ou encore le lien intergénérationnel et propose des actions et projets en ce sens. Il est également partie prenante du Budget Participatif.
Pour en devenir membre, il faut être âgé de 63 ans et plus. Le conseil des seniors est composé de membres volontaires issus de tous les quartiers.

Le conseil consultatif de la vie associative (CCVA)
Le Conseil Consultatif de la Vie Associative est une instance participative qui permet une plus grande implication du mouvement associatif dans l'essor de la Ville et assure une meilleure transparence de l'action publique. Il réunit des associations pour renforcer le dialogue et la coopération continue entre la Ville et les associations, et encourage les échanges et les mutualisations entre associations. Lieu de concertation, de réflexion, de soutien et de travail en commun, le CCVA permet aux associations, fortes de leur connaissance du terrain, d'apporter leur expertise à l'action municipale. Il est également partie prenante du Budget Participatif.

Le conseil consultatif des représentants de parents d'élèves (CCRPE)
Instance consultative, le Conseil Consultatif des Représentants de parents d'élèves est devenu un lieu de d'échange, de construction et de débats privilégiés sur la commune. Il permet ainsi à la municipalité de disposer d'un espace de dialogue et d'échanges direct avec les parents 4 à 5 fois dans l'année. Il a également permis de mettre les parents en réseaux et de créer des synergies nouvelles en lien avec la municipalité. Le succès de la consultation du 24 janvier sur les rythmes scolaires a été co-construit avec les parents élus via le Conseil Consultatif. Très attendu, le CCRPE est aujourd'hui repéré, attendu et débat de nombreux sujets relatifs à la politique éducative communale.

Le budget participatif
Le Budget Participatif est une nouvelle démarche enclenchée par la Ville de Vaulx-en-Velin. Elle consiste à inciter les habitants du territoire, forts de leur expertise d'usage, à proposer des projets qui pourraient être réalisés dans la Ville, selon un cadre préalablement établi. La municipalité met à disposition des habitants un montant pour réaliser des projets d'investissement (350 000€), les habitants proposent leurs projets, les services de la Ville étudient leur faisabilité, et enfin les habitants votent pour les projets qu'ils aimeraient voir être réalisés. Les projets lauréats concernent des projets variés (espaces de loisir et de sport, culture, lien intergénérationnel, …). Tous les habitants peuvent déposer un projet, y compris les enfants (avec une autorisation parentale).
En 2021 : lancement du budget participatif sous sa nouvelle forme

Défi 22 : Associer les habitants dans les projets urbains

De multiples réalisations et problématiques ont fait l'objet de concertations

- Concertation dans le cadre de la modification n°3 du PLU-H ;
- Travaux d'aménagement de la place Mauriac au Mas du Taureau ;
- Définition du plan de composition urbaine de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Mas du Taureau ;
- Définition des enjeux d'habitat du projet urbain du quartier Sauveteurs Cervelières ;
- Jardin de la Grappinière, travail avec les bailleurs et les habitants ;
- Concertation T9 et LCE (ligne centre Est), réseaux de transports en commun structurants ;
- Concertation dans le cadre de la réhabilitation du quartier des Grandes Cités Tase ;
- Concertation au sud de la commune dans le cadre de nouvelles constructions sur le quartier Marhaba ;
- Rencontre conseil de quartiers pour réalisation d'aménagements de proximité.

Un travail de concertation étroit avec les copropriétaires

Des réunions de concertation se sont tenues avec les copropriétaires dans le cadre du Plan national Initatives Copropriétés.

Défi 23 : Encourager les citoyens à améliorer leur cadre de vie

Appel à éco-projets 2021

L'appel à éco-projets 2021 intitulé « Tous mobilisés pour une ville durable » s'inscrit dans la démarche du Plan Climat Energie Territorial :

- Une enveloppe globale de 20 000€ ;
- Douze projets éligibles ;
- Neufs projets subventionnés ;
- Le recyclage, la préservation de la biodiversité, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables, la consommation responsable et les circuits courts, représentaient les thématiques de ces projets.

Défi fleuri 2021

Du fait de la crise sanitaire, le défi fleurissement a été maintenu et réorganisé en partie sur les réseaux sociaux, avec photos et textes sous la forme de paroles libres. Cette édition a mobilisé 46 participants. En revanche, la cérémonie de remise des prix a bien pu avoir lieu en novembre 2021 au regard de l'amélioration de la situation sanitaire. Ce défi a toutefois permis de mettre en valeur les embellissements réalisés par les habitants à Vaulx-en-Velin, qui contribuent à la qualité globale du cadre de vie. Le fleurissement se répartit harmonieusement sur l'ensemble des quartiers de la Ville.

Jardins familiaux

La Ville met à disposition des habitants 111 parcelles de jardins familiaux. Orientation politique historique de la Ville, ces jardins familiaux répondent à plusieurs enjeux : alimentaires, sociaux et environnementaux. Un diagnostic du fonctionnement des jardins a été menée en fin d'année 2021 afin d'envisager une révision du règlement des jardins. Cette révision devrait permettre d'optimiser les ressources (eau, foncier) et permettre à des habitants de pouvoir bénéficier de parcelles de jardins familiaux.

Défi 24 : Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination

En 2014, la Ville a signé le Plan de lutte contre le contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations avec des partenaires associatifs et institutionnels.
Dans ce cadre, la Ville s'engage auprès des petites associations et collectifs d'habitants pour les accompagner dans la mise en œuvre de projets en faveur de la lutte contre le racisme et/ou l'antisémitisme et/ou les discriminations. L'appel à projets du Plan de lutte permet le financement d'actions innovantes sur le territoire. Parmi les nombreuses propositions, dix ont été subventionnées dont :

- Des visites de l'Assemblée nationale, du Musée national de l'Histoire de l'Immigration ;
- Une présentation d'un documentaire autour du rap conscient, une exposition sur Gisèle Halimi ;
- Un après-midi contes à destination des plus petits ou encore une journée en hommage à Nelson Mandela.

Par ailleurs, la Ville a soutenu des actions plus structurelles telles que l'association « Cartooning for Peace ».
Cette association se propose d'apporter protection et assistance juridique aux dessinateurs de presse travaillant dans des contextes difficiles, ainsi que soutien et conseil dans l'exercice de leur métier. Une exposition tient lieu de point de départ à de nombreuses animations configurables en fonction des villes partenaires. Sur Vaulx-en-Velin, une formation destinée aux éducateurs a été organisée pour qu'ils s'initient au dessin de presse et s'approprient l'exposition :

- 14 ateliers répartis dans dix structures de la Ville ont eu lieu en présence d'un dessinateur de presse ;
- 200 élèves impliqués et plusieurs centaines de visiteurs de l'exposition.

© Cartooning For Peace

© Bonil (Equateur)

Le développement durable ancré dans l'action des services de la Ville

Défi 25 : Piloter le plan climat énergie territorial

L'évaluation des politiques en matière de développement durable se déroule dans le cadre des instances du Plan Climat Energie Territorial. Le pilotage stratégique du PCET est assuré par un comité de pilotage coprésidé par la Maire de Vaulx-en-Velin et l'Adjoint Délégué à l'Environnement, à la Transition écologique et à l'Urbanisme, qui se réunit une à deux fois par an. Un comité d'orientation peut également se réunir en préparation du comité de pilotage.

Le pilotage opérationnel a été confié à la direction de la Transition Ecologique et du Cadre de Vie et à son service Environnement avec un accompagnement technique assuré par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Cette démarche transversale repose sur l'implication de l'ensemble des services de la collectivité et la constitution d'une équipe projet pluridisciplinaire. Le plan est donc aussi suivi par une équipe projet, associant le service Environnement, la Direction Générale des Services, la Direction de la Transition Ecologique et du cadre de Vie et les Directions Patrimoine Bâti et Grands Projets.

Un tableau de bord du plan d'action interne est mis en place afin d'assurer le suivi des indicateurs de résultats et une évaluation des actions.
Ce premier plan d'action est évolutif. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement des études et des actions.
De même, il sera précisé, enrichi et même recadré sur de nouveaux enjeux et objectifs pour répondre aux engagements pris à l'occasion des évaluations annuelles.

L'élaboration d'une stratégie sur le volet territorial donnera lieu à un plan d'action complémentaire intégrant les actions conduites sur le territoire avec et par des partenaires locaux.

Défi 26 : Prendre en compte le développement durable dans les achats publics

La volonté de la Ville est de déployer une stratégie d'achat durable à l'ensemble des marchés de travaux et de fournitures de services de plus de 50 000 €, en utilisant les dispositions réglementaires possibles :

- Intégrer des clauses environnementales dans les critères de sélection ;
- Passer des marchés avec un objet ciblé (marché d'insertion) ou réservés à des prestataires spécifiques (entreprises adaptées).

41 marchés publics négociés en 2021

Une organisation adaptée a été mise en place pour accompagner les acheteurs à chaque étape du processus d'achat afin de mieux intégrer ces différentes dimensions du développement durable :

- Les services Marché et Environnement identifient les segments de marchés pouvant faire l'objet de ces dispositions et établissent une programmation.
- Le service Environnement vient en appui des services opérationnels pour intégrer le développement durable dans le montage et le suivi d'exécution des clauses environnementales.

Défi 27 : Réduire les déchets et promouvoir les modes de déplacements doux

Réduire et trier les déchets :

- La mise en place d'un système de contrôle de l'utilisation des imprimantes a permis de réduire de 5% la consommation des fournitures et consommables.
- Le prestataire retenu pour la collecte du papier est l'entreprise Elise (entreprise adaptée au handicap). Elle a été chargée d'installer le matériel de collecte des déchets de bureaux, de sensibiliser aux consignes de tri, et d'assurer le ramassage et le traitement du papier/carton collecté. Ceci a permis une réduction de 10 % du volume des déchets sur 61 sites.

Promouvoir les modes de transports doux et le télétravail :

- La prime mobilité, est une mesure incitative à l'utilisation du vélo. Elle se concrétise par le versement d'une somme annuelle en contrepartie de l'utilisation régulière du vélo pour les trajets domicile-travail ;
- Le remboursement d'une partie des abonnements de transport en commun sur le réseau SYTRAL ;
- Le « Challenge mobilité », opération de sensibilisation qui encourage les agents à s'engager à expérimenter un autre mode de transport que la voiture, a eu lieu le 21 octobre 2021 ;
- Organisation de sorties vélos pour découvrir les itinéraires cyclables (domicile-travail et/ou loisirs) et rassurer sur la pratique de ce mode de déplacements ;
- Accompagnement et communication sur le déploiement des modes actifs, avec la mise en place d'arceaux vélo, de parkings vélos sécurisés, de vélos à assistance électrique dans la flotte de véhicules, de pédibus ;
- Participation à la création de l'atelier vélo en partenariat avec Dynacité et acteurs du quartier des Verchères ;
- La collectivité s'est engagée dans une démarche de mise en place du télétravail pour les métiers dont les tâches le permettent. Expérimenté depuis mars 2020 durant la 1e période de confinement, le télétravail a été officialisé en septembre 2021. Il concerne 250 agents volontaires.

Renforcer la flotte de véhicules propres :

- Acquisition récente de cinq véhicules électriques soit 5 % du parc ;
- La mutualisation et un suivi beaucoup plus approfondi de l'utilisation de la flotte de véhicule a permis une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 20 %.

Défi 28 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

- Chaque année la Ville produit un rapport portant sur la situation en termes d'égalité femmes - hommes, dans la collectivité et dans la mise en œuvre de ses politiques publiques. Ce rapport s'inscrit lui-même dans la dynamique du plan d'action à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui répertorie les initiatives intra et extra-municipales ;
- Une commission inter-services comprenant la participation du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, en lien avec les associations et les habitants, réfléchit à l'optimisation de la sensibilisation et des actions à mener dans ce domaine ;
- La Ville rééquilibre la parité femmes/hommes dans la dénomination des équipements publics et des rues de son territoire.